

N° 71 - Novembre 2021

## Éditorial

**CAROLE CHAUVET, RECONDUITE  
À LA PRÉSIDENTE DE L'OPH05**

## Actualités

**UNE ÉQUIPE OPH05  
AU TRAIL D'OCTOBRE ROSE !**

**PÉRIODE HIVERNALE :  
LES NOUVELLES OBLIGATIONS  
D'ÉQUIPEMENT DES VÉHICULES**

**LE CHALLENGE  
CITY-STADES À GAP**

**MISE EN ROUTE DU CHAUFFAGE**

**NOUVEAUX HORAIRES**

**DEUX ENQUÊTES OBLIGATOIRES**

**LE DÉPLOIEMENT  
DE LA FIBRE OPTIQUE**

## Infos

**MOUVEMENTS DU  
PERSONNEL DE L'OPH**

**FORMATIONS DU PERSONNEL**

## Actualités

### Une équipe OPH05 au trail d'Octobre Rose !

Enthousiaste et volontaire, une équipe de salariées de l'OPH05 + un représentant masculin ! a participé à la course solidaire en faveur du dépistage du cancer du sein, lors de la manifestation Octobre Rose organisée dans le cadre du Gap'n'cimes le 9/10/2021 au parc de la Pépinière à Gap.



### Période hivernale : les nouvelles obligations d'équipement des véhicules

Pour sécuriser les déplacements hivernaux et limiter les embouteillages sur les routes, de nouvelles obligations sont en vigueur depuis le 1er novembre sur l'intégralité du territoire des Hautes-Alpes.

#### Les véhicules devront :

- Soit être équipés de quatre pneus hiver
- Soit détenir dans leur coffre des chaînes à neige métalliques ou textiles permettant d'équiper au moins deux roues motrices.

### Carole CHAUVET, reconduite à la présidence de l'OPH05

**S**uite aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021 et à la désignation des nouveaux membres représentant le département au sein du conseil d'administration de l'OPH05, une séance d'installation s'est déroulée le 8 septembre afin de procéder au renouvellement de la présidence et des diverses commissions : le Bureau, la Commission d'Attribution des Logements (CALEOL) et la Commission d'Appels d'Offres (CAO), ainsi qu'à la désignation des représentants de l'Office au sein de différentes instances départementales.

« Chers locataires,

Reconduite à l'unanimité dans la fonction de Présidente de l'OPH05, je suis très heureuse de poursuivre ma mission commencée le 21 mars 2016.

Notre feuille de route comportait 3 thèmes prioritaires : la sécurité, l'accessibilité et le thermique. Ceux-ci sont toujours d'actualité pour le mandat à venir.

Nous poursuivons en effet nos efforts et investissons chaque année plus de 500 000€ pour améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos logements ;

En parallèle, des réhabilitations « lourdes » ont été menées ou sont en cours pour améliorer la performance thermique de nos résidences : la Colline, les Cèdres et les Farelles à Gap, les Rochassons à Embrun, Urgon II à l'Argentière la Bessée (et les consultations en cours : les Iris à Laragne et Fontchaude à la Saulce).

Ainsi ce sont plus de 25 millions d'Euros de travaux de réhabilitation qui sont programmés au titre du plan de relance jusqu'en 2023.

J'ai à cœur également de toujours améliorer la relation avec vous, nos locataires : la création de plusieurs postes de « référents de proximité » répondra à cet objectif, nous y reviendrons dans un prochain numéro de ce journal.

Vous pouvez compter sur mon engagement total, en concertation et partenariat avec les élus de notre territoire, nos administrateurs et les services de l'Office pour poursuivre la mission qui est la nôtre, à votre service ».

**Carole CHAUVET**  
**Votre Présidente**




### Le challenge City-stades à GAP

Le challenge city-stades s'est déroulé le 27 octobre dernier. Les enfants de 7 à 11 ans se sont affrontés lors de matchs de football organisés dans plusieurs quartiers de la ville.

Notre présidente, Carole CHAUVET, a remis les trophées et la journée s'est achevée autour du goûter offert par l'OPH05.

## Mouvements du personnel de l'OPH

DEPUIS MAI 2021

### ARRIVÉES :

- A la Direction Technique

**Madame Aurélie BONIFAS**, Monteuse d'Opérations

- Au Service Moyens Généraux

**Monsieur Aurélien FOUDRAT**, Agent de Service Polyvalent

### SORTIES :

- A la Direction Technique

**Monsieur Jean-Marc DUVEY**, Agent d'Entretien

**Madame Julie PASCAL**, Secrétaire Administrative

- A la Direction Gestion Locative

**Madame Sylvie ROUSSELLE**, Agent Administratif

## Formations du personnel

Pour être toujours plus proches des besoins des locataires, les Cadres de la Direction Technique ainsi que les Gestionnaires de patrimoine et les Chargés d'opérations ont suivi une formation de 2 jours sur « Montage et conduite d'opérations en réhabilitation ».

L'objectif de cette formation est de maîtriser les aspects techniques, financiers et organisationnels du montage et de la conduite d'opération spécifiques à la réhabilitation notamment sur la concertation avec les locataires.

Le personnel technique a été formé aux risques liés à l'amiante ainsi qu'aux risques COVID 19 sur les chantiers.

## Mise en route du chauffage

L'hiver s'installe. Nous sommes désormais entrés en période de chauffage et ce pour quelques mois. La crise sanitaire que nous traversons a engendré des fluctuations très importantes du coût des énergies. Comme chaque année, nous nous efforçons de maîtriser les consommations du chauffage collectif, pour limiter la hausse des charges induites facturées aux locataires.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que vous encourager à réduire la température de chauffage de vos logements, notamment dans les pièces à usage ponctuel. Pour information, 1 degré de moins réduit en moyenne le coût de la facture de 7%.

Depuis plusieurs années, nous engageons de lourds programmes de réhabilitations, afin d'améliorer les caractéristiques techniques du patrimoine ancien et d'en réduire les déperditions thermiques. Ces travaux de renforcement de la performance énergétique continueront à être déployés sur le patrimoine le nécessitant, pour les années à venir.

### INFORMATION IMPORTANTE :

**La société de maintenance SOGETHA a changé son numéro de téléphone. Elle est joignable depuis le 1er octobre au 0801 907 753 pour tous dysfonctionnements des systèmes de chauffage, de VMC et d'eau chaude sanitaire (sauf les cumulus électriques).**

## ATTENTION

Nouveaux horaires d'ouverture au public  
Bureaux de Gap et Briançon :

**Tous les matins du lundi au vendredi  
de 8h15 à 11h15**

## Deux enquêtes obligatoires :

### L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL (OPS) LE SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ (SLS)

Tous les deux ans, en fin d'année, l'OPH05 adresse à tous ses locataires un questionnaire destiné à répondre à l'enquête relative à l'Occupation du Parc Social (OPS). Certains locataires reçoivent également, de façon annuelle, une enquête relative au Supplément du loyer de Solidarité (SLS). Cette année le questionnaire qui vous est adressé couvre les deux volets de l'enquête.

### Qui est concerné par ces enquêtes obligatoires ?

**Pour l'OPS**, l'ensemble des locataires de l'OPH05 au 01.01.2022. En cas de non réponse dans un délai d'un mois, une pénalité de 7.62 € par mois entier de retard est appliquée sans rappel de l'organisme.

**Pour le SLS**, l'ensemble des locataires non bénéficiaires de l'APL au 01.01.2022 et logés en dehors des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), ou en quartier prioritaire de la ville (Le Haut Gap). Le supplément de loyer de solidarité n'est appliqué que si les ressources du ménage dépassent de plus de 20 % les plafonds de ressources en vigueur. En cas de non réponse dans un délai d'un mois, un supplément de loyer de solidarité forfaitaire est appliqué, ainsi que des frais de dossier d'un montant de 25 €.

Il est donc important de répondre à ces enquêtes qui vous ont été adressées fin octobre, en renvoyant l'imprimé complété, et accompagné de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2021 (sur les revenus 2020) de chaque personne assujettie vivant au foyer.

**Pour toute information complémentaire  
vous pouvez contacter nos services au 04 92 40 54 56  
ou par mail : [SLS@oph05.fr](mailto:SLS@oph05.fr)**

## Le déploiement de la fibre optique

La fibre optique permettant un accès à très haut débit à internet est en cours de déploiement sur notre département depuis 2017.

L'OPH 05, par le biais de conventions conclues avec les opérateurs de téléphonie, fait raccorder ses résidences au réseau fibré, au fur et à mesure de l'extension du réseau.

Lorsque votre résidence y est raccordée, une plaque signalétique est apposée dans le hall d'entrée ou dans les parties communes, pour vous en informer. Dès lors, chaque locataire a la possibilité de demander au fournisseur de son choix le raccordement de son logement à la fibre optique, pour bénéficier des services proposés.

Ce raccordement nécessite l'intervention d'un technicien à votre domicile, pour l'installation d'une prise de fibre optique et son raccordement au réseau situé dans les parties communes.

### ATTENTION :

- Nous rappelons que toute intervention technique dans votre logement doit préalablement faire l'objet d'une demande d'autorisation à l'OPH 05, comme stipulé dans votre contrat de location. Le technicien mandaté par votre fournisseur ne peut en aucun cas intervenir sans cette autorisation.

- Tout dommage constaté dans les parties communes ou privatives de la résidence lié à ce raccordement serait à votre charge et sous votre entière responsabilité.

- Nous vous demandons d'être vigilant sur la qualité de ces interventions techniques, réalisées par des prestataires non missionnés par l'OPH 05.

- La prise téléphonique « classique » existante doit impérativement être conservée.